Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260716-2026_07_77DCM-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du vendredi 3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet à 19 h 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Loches, sur la convocation qui leur a été adressée le 26 juin 2026, en application des dispositions prévues aux articles L2121-10, L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame Valérie GERVÈS, et sous sa présidence.

PRÉSENTS :
Monsieur Louis TOULET, Madame Emilie LOUAULT, Madame Dominique BOUC, Monsieur Marc ANGENAULT, Madame Frédérique LACAZE, Monsieur Laurent ZUINDEAU, Madame Laurence LIEVEN, Monsieur Jérôme DESMÉE, Madame Béatrice MARCELIN, Monsieur Arnaud DIEUDONNET, Madame Patricia JOLLET, Madame Bénédicte CHEDEMAIL, Madame Corinne GILLARD, Monsieur Jean-Michel COUDERT, Madame Nadine CARPENTIER, Monsieur Emeric GOURJON, Madame Anne PINSON, Monsieur Aurélien BARBIER, Madame Isabelle PRIETO (qui est arrivée à 19 h 11), Monsieur Hadrien DE CLERMONT-TONNERRE, Madame Yasmine PROUDHON (qui est arrivée à 19 h 52), Monsieur Miguel CASTRO, Madame Olivia ZARCATE, Monsieur Benoit DATIN.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Monsieur Franck GEORGET ayant donné pouvoir à Madame Dominique BOUC. Monsieur Hervé JEGOU ayant donné pouvoir à Monsieur Louis TOULET. Monsieur Pierre RAGUIN ayant donné pouvoir à Madame Emilie LOUAULT. Madame Adèle TROIVILLE ayant donné pouvoir à Madame Olivia ZARCATE.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est désigné en tant que Secrétaire de Séance :
Madame Patricia JOLLET.

* * *

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre d'absent : 0

Pour : 29
Abstention : 0
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260716-2026_07_77DCM-DE

2026/07/N°77 – COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE RELATIF À LA MISE À DISPOSITION, L'INSTALLATION, L'EXPLOITATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS ET LA FOURNITURE DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE DE LOCHES :

Madame le Maire expose ce qui suit : le Conseil municipal de Loches a approuvé, par délibération du 5 décembre 2023, le contrat de délégation de service public à la société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE, relatif à la mise à disposition, l'installation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains pour une durée de 10 ans. Ce contrat a démarré le 19 février 2024 et prendra donc fin le 18 février 2034.

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'Assemblée délibérante qui en prend acte.

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante de prendre acte du rapport d'activités 2025 du contrat de concession attribué à la Société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE pour la gestion du mobilier urbain de la Ville de Loches.

* * *

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, modifiée,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1411-3,

- VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L3131-5, R3131-2 et suivants,

- VU le rapport d'activité 2025 transmis par la société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE reçu en mairie le 29 mai 2026 et joint en annexe,

- CONSIDÉRANT la nécessité de porter à la connaissance de l'ensemble du Conseil municipal de Loches le rapport d'activités du contrat de concession de service,

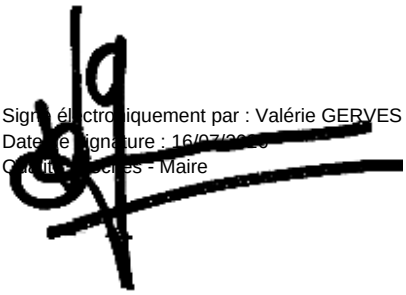
Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 037-213701329-20260716-2026_07_77DCM-DE

- PREND ACTE du rapport d'activités 2025 du contrat de concession attribué à la Société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE pour la gestion du mobilier urbain de la Ville de Loches.

Fait à LOCHES, le 16 juillet 2026

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire



Signé électroniquement par : Valérie GERVES
Date de signature : 16/07/2026
Qualité : Loches - Maire

Signé électroniquement par : Patricia JOLLET
Date de signature : 16/07/2026
Qualité : Loches - Secrétaires de séances

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1, ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.